

La sécurité à l'Institut Français du Pétrole

Depuis sa création, en 1944, auxiliaire de la politique énergétique française, l'IFP poursuit ses missions de recherche et développement (R & D), de formation et d'information au service de l'ensemble de la chaîne pétrolière, c'est-à-dire l'exploration, le forage, la production, le raffinage et la pétrochimie, les moteurs, l'utilisation de l'énergie ainsi que, préoccupation permanente et croissante de l'industrie, la protection de l'environnement.

De nouveaux procédés, des nouvelles technologies, des nouveaux matériaux sont étudiés, depuis la recherche fondamentale jusqu'au stade du développement industriel, par des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de programmes établis chaque année, en étroite concertation avec l'industrie, et menés, le plus souvent, au sein de collaborations scientifiques et techniques internationales.

Pour réaliser ses missions statutaires de R & D, formation et documentation, c'est un ensemble de 1 800 personnes environ (chercheurs, ingénieurs, cadres, techniciens, ouvriers) qui constitue le personnel de l'IFP auquel il faut ajouter environ 400 personnes représentées par les élèves de l'ENSPM, les stagiaires (thèses, post-doctorats, élèves-ingénieurs, universitaires), les détachés, les intérimaires et les personnels des entreprises intervenantes. Les activités de l'IFP sont regroupées sur deux sites : l'établissement principal, également siège social, à Rueil-Malmaison, près de Paris (1 500 personnes IFP environ), et l'établissement situé à Solaize, près de Lyon (environ 300 personnes IFP) disposant des moyens et des compétences pour assurer la mise au point d'une technique, d'un produit ou d'un procédé au stade du développement préindustriel.

La politique de l'IFP en matière de sécurité, sûreté et protection est placée sous la responsabilité de la direction de la Sécurité. La mission de cette direction est d'analyser l'ensemble des risques induits par toutes les activités de l'entreprise, de rechercher en permanence, en collaboration avec les équipes de recherche et les services techniques, la meilleure adéquation des moyens de protection et des règles de sécurité à la nature et à la gravité des risques encourus, tout en favorisant la meilleure efficacité des travaux, puis de la mettre en place, et enfin d'assurer et de contrôler leurs fonctionnements et leurs respects par tous.

Avant d'examiner certains aspects de la sécurité liés à l'activité technique de recherche et développement, il faut évidemment mentionner la mise en œuvre, pour chaque établissement, de moyens particuliers d'intervention générale : un service médical avec la présence permanente d'un médecin du travail, une ambu-

lance, des équipes d'intervention, un véhicule de premier secours, ... Et, en raison des règlements de sécurité et des impératifs liés à l'environnement urbain ou industriel (Solaize), l'intervention des sapeurs-pompiers, du Samu et des services agréés de lutte contre la pollution est immédiatement requise selon la gravité des accidents.

Pour illustrer la prise en compte de la sécurité à l'IFP, deux exemples ont été choisis :

- l'activité de recherche et développement dans le domaine des moteurs, carburants et lubrifiants à Rueil-Malmaison : les bancs moteurs,
- l'activité de recherches et développements de l'établissement de Solaize : le Centre d'Études et de Développement Industriels (Cedi).

Marc Dorel

*Directeur de la Sécurité IFP**



Travaux de recherche en biotechnologie dans les laboratoires de l'IFP.

(Source : IFP)

* Institut Français du Pétrole (IFP), BP 311, 92506 Rueil-Malmaison Cedex. Tél. : (1) 47.49.02.14. Fax : (1) 47.52.70.00.